



102, DE LA FABRIQUE, SAINT- MARC-SUR-RICHELIEU, QC, J0L 2E0  
environnement@ville.saint-marc-sur-richelieu.qc.ca

## Procès-verbal

### **Rencontre du 21 novembre 2016 à 19h**

Étaient présents : Mesdames Ève-Marie Grenon, Lucie Sauvé et Lise Beauchemin, ainsi que messieurs Marc Bouisset et Daniel Bouchard.

Était également présent monsieur Charles Leclerc, agent d'inspection et d'information en environnement agissant comme secrétaire du comité.

Étaient absents : Madame Myriam Rioux et Monsieur Jean Murray

#### ***Partie 1 - Formalités***

##### **1. Vérification du quorum**

Le quorum est vérifié.

##### **2. Mot de bienvenue de la présidente**

Madame la présidente est absente à la rencontre. Les membres se souhaitent mutuellement la bienvenue.

##### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Marc Bouisset, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

##### **4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 17 octobre 2016**

Les membres discutent du processus de rédaction des procès-verbaux. Ils s'entendent sur les aspects suivants lors des amendements apportés à la version préliminaire :

- Rester synthétique ;
- Rédiger les amendements en tant que membre du CCE en gardant à l'esprit que le PV n'est pas l'endroit approprié où développer en détail les positions d'autres organismes ;

**Myriam Rioux**, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

- Laisser au membre ayant proposé un amendement le soin d'ajuster son amendement s'il ne satisfait pas les autres membres.

Il est proposé par monsieur Marc Bouisset, appuyé par madame Ève-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 17 octobre 2016 soit adopté tel que modifié.

## **Partie 2 – Points d'information**

### **5. Démission et remplacement d'Éric Houle**

Monsieur Charles Leclerc informe les membres qu'une lettre de remerciement a été envoyée à M. Houle et qu'un appel de candidatures sera publié dans l'édition du Saint-Marc...Quoi ? de décembre.

Un membre du comité demande si un membre-citoyen du CCE pourrait participer aux entrevues des citoyens qui auront postulé pour le siège vacant.

*Monsieur Daniel Bouchard et madame Ève-Marie Grenon se consulteront pour décider si la présence d'un membre-citoyen est acceptée lors des entrevues.*

### **6. Projet de revégétalisation des rives du secteur des îles Jeanotte et des Cerfs du COVABAR (Charles)**

Monsieur Charles Leclerc informe les membres que la séance d'information du 18 octobre dernier s'est très bien déroulée, que la majeure partie de l'équipe municipale était présente et que 9 citoyens se sont déplacés pour l'évènement.

### **7. Séance d'information technique sur l'agriculture (Charles)**

Monsieur Charles Leclerc rappelle aux membres que la séance d'information aura lieu le jeudi 24 novembre 2016. Jusqu'à présent, 4 citoyens ont confirmé leur présence par courriel. Certains membres du comité recommandent de faire attention à la demande de confirmation par courriel parce qu'elle pourrait possiblement faire en sorte que certains citoyens ne se présentent pas en croyant qu'une inscription était obligatoire. Ce conseil sera considéré dans le futur.

### **8. Suivi concernant une interdiction réglementaire d'utiliser l'eau de puits à Saint-Marc-sur-Richelieu (ajout à l'ordre du jour)**

Monsieur Charles Leclerc informe les membres du comité que, à la connaissance des employés de la municipalité, il n'existe aucune interdiction d'utiliser l'eau de puits à Saint-Marc-sur-Richelieu. En effet, le paragraphe 14 de l'article 59 du Règlement sur les permis et les certificats #8-2011 exige que : « [...] les services d'aqueduc [...] soient établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée [...] » pour qu'un permis de construction soit émis pour une nouvelle maison, mais il s'agit de la seule obligation réglementaire portant sur le sujet. Madame Sauvé ajoute qu'il faudrait vérifier la qualité de l'eau et l'usage des puits à Saint-Marc : pour l'élevage des chevaux, les jardins, les travaux de nettoyage, les ateliers, etc. La nappe phréatique est en effet une ressource collective à valoriser et préserver. Certains membres du comité demandent aux conseillers municipaux présents de justifier de nouveau la décision du conseil de ne pas adopter la proposition de règlement dérogatoire au RPEP.

**Myriam Rioux**, présidente; **Lise Beauchemin**, vice-présidente; **Marc Bouisset**, membre; **Lucie Sauvé**, membre; **Ève-Marie Grenon**, membre représentante du conseil municipal; **Daniel Bouchard**, membre représentant du conseil municipal; **Charles Leclerc**, agent d'inspection et d'information en environnement; **Jean Murray**, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, membre d'office du CCE.

Monsieur Daniel Bouchard réitère que le conseil municipal n'a pas adopté le projet de règlement en question puisqu'il n'y a pas de puits en utilisation à Saint-Marc-sur-Richelieu ou qu'il s'agit d'une utilisation très marginale.

*Considérant l'insistance de certains membres et leurs arguments axés sur l'importance de préserver les espaces de souveraineté municipale (ici, gestion de l'eau) et de faire preuve de solidarité intermunicipale dans le dossier des hydrocarbures, monsieur Daniel Bouchard se chargera de ramener la décision devant le conseil municipal.*

### **Partie 3 – Dossiers prioritaires**

#### **9. Suite de la priorisation des actions de la Politique environnementale**

Les membres du comité finalisent la priorisation des actions de la Politique environnementale.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de mettre complètement à jour le plan d'action de le rendre disponible aux membres.*

*Monsieur Charles Leclerc se chargera également de s'informer du mode de distribution du calendrier des collectes, ainsi que de diffuser le bottin des récupérateurs par infolettre à l'approche de Noël.*

#### **10. Rencontre de décembre**

La rencontre du mois de décembre aura lieu le 19. Il s'agira d'une rencontre formelle tenue dans une ambiance de saison où chaque membre apportera quelque chose à grignoter. Nous traiterons des dossiers inscrits à l'ordre du jour tel que d'habitude.

### **Partie 4 – Suivis de dossiers**

#### **11. Vérification des évènements écoresponsables**

Madame Ève-Marie Grenon n'a pas eu le temps d'y travailler, le sujet est donc reporté à la rencontre de janvier 2017.

#### **12. Résolution de la municipalité de l'île d'Anticosti (Lucie)**

Considérant la demande d'appui de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti et l'importance de la solidarité intermunicipale, Madame Lucie Sauvé propose, appuyée par madame Lise Beauchemin, de recommander au conseil municipal l'adoption de la résolution d'appui proposée par la Municipalité de l'Île-d'Anticosti.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de faire parvenir le texte de la résolution à la directrice générale pour la prochaine séance de conseil.*

### **Partie 5 – Nouveaux dossiers**

#### **13. Documents donnés lors de l'arrivée d'un citoyen**

Les membres du CCE proposent d'ajouter les documents suivants aux documents remis aux nouveaux arrivants :

- Liste des comités consultatifs
- Document «ABC des rives»
- Document «Biotrouse biosphère de la vallée du Richelieu»
- Feuille de liens internet importants

#### **14. Articles mensuels dans le Saint-Marc...Quoi**

Monsieur Charles Leclerc propose de créer une section mensuelle dans le Saint-Marc...Quoi ? où le CCE publierait des articles informatifs reliés à l'environnement. Ainsi, à chaque rencontre du CCE, un moment serait accordé au choix d'un article pour la prochaine édition du journal municipal. Un dossier sera créé dans le Drive et les membres pourront y ajouter en tout temps des articles qu'ils veulent proposer au comité, constituant ainsi une banque d'articles intéressants.

Les articles peuvent être rédigés par les membres du CCE ou repris d'autres publications tant que la source est citée.

La date limite de tombée pour la publication d'article dans le Saint-Marc...Quoi ? est le 14 de chaque mois.

*Monsieur Charles Leclerc se chargera de créer le nouveau dossier dans le Drive.*

#### **Partie 6 – Varia et conclusion**

##### **15. Varia**

Aucun point n'a été traité en varia lors de la rencontre.

##### **16. Clôture de la rencontre**

La rencontre est levée à 21h05.